



Bonjour,

Nous avons constaté dans la presse et sur les réseaux sociaux que l'interdiction de stationner dans votre ville fait énormément parler de votre commune mais pas forcément avec les meilleures retombées économiques dans le monde du camping-car.

En effet, en nous interdisant l'accès et / ou le stationnement dans votre ville, c'est plus de 400 000 camping-caristes et touristes utilisant leur véhicule pour beaucoup toute l'année que vous perdez comme visiteur à fidéliser avec plus de 30€* en moyenne de dépense journalière pour un camping-cariste Français et 54€** pour un camping cariste étranger.

Nous ne cherchons pas à savoir si votre arrêté est légal ou non, nous souhaitons tout simplement vous faire prendre connaissance des solutions que nous avons trouvées et que nous mettons en œuvre pour pallier à votre problématique de stationnement des camping-caristes. Nous vous invitons à lire attentivement ce courrier et vous proposons notre aide pour solutionner votre problématique.

L'association Baroudons est heureuse de vous informer de la création de son label « **Camping-Car Bienvenue** » dédié au stationnement des camping-cars et attribuable aux communes.

En effet, Baroudons est très actif sur Internet et les réseaux sociaux. Les représentants de Baroudons vont régulièrement à la rencontre des acteurs du monde du camping-car sur différentes manifestations.

Nous sommes passés du combi Volkswagen avec un nombre de pratiquants peu représentatifs dans le tourisme Français à une quantité importante aujourd'hui de camping-cars qui ne savent plus où se garer, personne n'ayant pensé à organiser le stationnement des camping-cars. Sans réel cadre, ce nombre croissant a généré des dérives que les collectivités ont dû régler dans l'urgence et sans véritable conseil efficace.

La solution mise en place par certains représentants des camping-caristes pour éviter les dérives des mairies, a été d'attaquer en justice les communes pour tenter de résoudre les interdictions de stationnement par voie judiciaire. Les représentants officiels plus habitués au monde du camping et du caravaning n'ont rien trouvé de mieux que d'appliquer les mêmes méthodes aux camping-cars pour proposer des solutions de stationnement. Un caravanier stationné à l'extérieur d'une commune a une voiture pour se déplacer, mais en camping-car

...

*Source CLC : Comité de liaison du camping-car

** Source DGE : Direction Générale de l'Équipement

Camping-Car Bienvenue

Camping-Car Bienvenue est un label de l'association loi 1901 Baroudons

Association N° W54007242

Siege Social 40 rue des clématites 54670 CUSTINES



Un camping-car est muni de sanitaires et d'un confort d'habitat de plus en plus agréable. Les solutions techniques permettent aujourd'hui une autonomie énergétique et de communication en mode nomade. Le dialogue avec des utilisateurs de camping-car est assurément une solution plus intelligente que de discuter par avocats interposés à coup d'articles de loi. Nous ne sommes pas destinés aux conflits sans tentative de discussion afin d'apporter des solutions.

La création d'aires de stationnement en sortie des villes est coûteuse. Les entreprises privées qui les dirigent sont obligées de pratiquer des tarifs parfois prohibitifs pour gagner leur vie, payer le coût d'entretien de l'aire et la rentabiliser. Les riverains ne supportent plus les allers et venues incessantes de véhicules dans une zone souvent peu appropriée pour les accueillir. Les camping-caristes se retrouvent parfois délocalisés à plus de vingt minutes du centre-ville ou des commerces dits de proximité.

L'actualité nous montre assez régulièrement que le regroupement massif au même endroit, n'est pas une solution pérenne.

L'explosion du nombre de camping-cars en France est aussi due au tourisme. Les étrangers viennent plus facilement en France pour ne pas avoir à subir une législation trop contraignante dans leur pays d'origine pour pratiquer librement le camping-car. Les niveaux de vente des camping-cars en Europe en attestent.

Si la situation actuelle perdure, il sera bientôt impossible de pratiquer le camping-car en France qui est une patrie dans laquelle le tourisme est une activité importante. Les méthodes utilisées actuellement sont inefficaces et partent vers une voie sans issue. Ce n'est pas en attaquant les villes à coup de procédures judiciaires que nous trouverons la solution. Les villes mettent rapidement en place une parade pour nous stationner en dehors de celles-ci de peur de se retrouver à nouveau devant des murs interminables de camping-cars dans les zones les plus touristiques. Il faut rappeler qu'à ce jour personne ne propose de véritables solutions.

Ces solutions, nous les avons mises au point. Un nombre croissant de communes, d'offices de tourisme, nous consultent afin de bénéficier de notre expertise dans le but d'améliorer l'accueil et le stationnement nocturne comme diurne des camping-cars sans occasionner de gêne sur la circulation, la vue, les commerces, ...

Faire en sorte qu'un maximum de personnes soit satisfait. Les camping-caristes retrouvent une liberté de mouvement, les villes profitent de touristes qui pour beaucoup sont fidèles à partir du moment où ils ont été bien accueillis. Plus de problème de panneaux illégaux, de discrimination au niveau du stationnement. Amélioration de l'accès aux zones de services ainsi qu'aux zones de parking nocturne. Le dialogue et la positive attitude sont les meilleures armes à votre disposition. Lorsque vous instaurez le dialogue, la contrainte diminue.

Camping-Car Bienvenue

Camping-Car Bienvenue est un label de l'association loi 1901 Baroudons

Association N° W54007242

Siege Social 40 rue des clématites 54670 CUSTINES



De tout cela est venue une idée ingénieuse et fédératrice.

Le secteur alimentaire dispose de ses labels, le bâtiment dispose de ses labels, les communes ont le label village fleuri, ... Mais rien dans le domaine de l'accueil des camping-caristes avec officiellement plus de 400 000 utilisateurs Français et 1.5 millions de camping-cars en Europe. C'est pour cela que nous avons créé le Label **Camping-Car-Bienvenue**.

Nous avons rencontré des maires des conseillers départementaux ainsi que des députés pour leur présenter notre solution, et beaucoup sont intéressés. Nous avons mis au point des critères de sélection basés sur :

-  La différenciation du stationnement diurne et nocturne.
-  L'accès aux zones de services.
-  Le temps de parcours pédestre entre la zone de stationnement et le centre-ville.
-  Le nombre de places réservées aux camping-cars à mettre en relation avec la capacité d'accueil de la commune.
-  Les durées de stationnement autorisées.
-  Le coût du stationnement et des services.
-  La nature du sol des zones de stationnement.

...

Tous ces critères par le biais d'un questionnaire sont ajustés pour les petits villages comme pour les grandes villes. Ils permettent d'obtenir Le label **Camping-Car-Bienvenue** avec Un, deux, ou trois niveaux de **Camping-Car-Bienvenue** à coller sur le panneau d'entrée de ville, pour montrer son degré d'accueil. Le label 4 camping-cars est décerné aux communes qui ont atteint un niveau d'accueil exemplaire. Chaque point de stationnement sera également matérialisé par un panneau de stationnement où seront collés dessus les symboles explicatifs du stationnement.

Nous avons développé notre site internet avec une cartographie interactive compatible avec tous les types d'accès (smartphone, tablette, ordinateur, ...) que nous souhaitons laisser en libre accès.

Nous vous proposons de devenir labélisé **Camping-Car-Bienvenue** et vous permettre d'augmenter votre fréquentation touristique annuelle, avec une maîtrise du stationnement des camping-caristes.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous invitons à visiter notre site internet www.camping-car-bienvenue.fr

Cordialement

Camping-Car Bienvenue

Camping-Car Bienvenue est un label de l'association loi 1901 Baroudons

Association N° W54007242

Siege Social 40 rue des clématites 54670 CUSTINES